

## Liste des documents à fournir lors d'une vente

### PROPRIETAIRE :

- Carte d'identité
- Titre Foncier
- Dernières taxes foncières et habitations
- Règlement de copropriété
- Les procès-verbaux des trois dernières Assemblées Générales
- Les trois derniers appels de fonds
- **Si le bien est loué :** une copie du Congé pour Vente et une copie du bail avec les coordonnées du locataire

### DIAGNOSTICS :

- **Superficie Loi Carrez**
- **Performance énergétique (DPE) :**  
daté de **moins de 10 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif
- **Amiante** biens dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997  
Valable à vie s'il constate l'absence d'amiante.
- **Plomb (CREP)** logements construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949 :  
daté de **moins d'1 an** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif
- **Gaz** installation au gaz présent dans le bien :  
daté de **moins de 3 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif
- **Electricité**  
daté de **moins de 3 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif
- **Termite et Parasitaire**  
daté de **moins de 6 mois** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif
- **Etat des risques naturels et technologiques (ERNMT)**  
daté de **moins de 6 mois** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif



7-9, rue Grignan 13006 MARSEILLE

tél : 04 91 90 78 48

contact@marcosimmobilier.fr

du lundi au vendredi

de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30